

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES



GUIDE CONSEILS POUR LES CLUBS
Groupe de réflexion FFT – mai 2013

LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- **Le temps scolaire :**
 - Moments d'enseignement (24h par semaine)
 - 9 demi-journées au lieu de 8 (dont le mercredi matin, ou le samedi matin par dérogation),
 - 5h30 par jour au maximum au lieu de 6h (demi-journée de 3h30 au maximum).
 - Le « tennis à l'école » fonctionne déjà sur ce temps-là.
- **Le temps périscolaire :**
 - Moments placés sous la responsabilité de l'école autour des moments d'enseignement
 - La pause méridienne (déjeuner) est d'un minimum de 1h30,
 - Les 3 heures du mercredi matin permettent d'alléger les journées de 45 minutes en moyenne, ce qui permettra de libérer plus de temps pour des activités pédagogiques notamment en fin de journée (15h30-16h30).
- **Le temps extrascolaire :**
 - Moments de vie hors de l'école
 - Les activités possibles actuellement le mercredi matin doivent avoir lieu à un autre moment de la semaine, le week-end ou pendant les vacances scolaires.



LES INCIDENCES POUR LES CLUBS

- **Contraintes :**
 - Impossibilité
 - De fonctionnement de l'école de tennis le mercredi matin pour les enfants en maternelle et en primaire (3/11 ans).
 - Perte possible
 - De 30% à 50% des effectifs de l'école de tennis, sur 2 ans.
- **Opportunités :**
 - Possibilité
 - De proposer des activités à d'autres publics libres le mercredi matin.
 - De renforcer les liens avec les collectivités dans le temps périscolaire par l'intermédiaire du projet éducatif territorial (PEDT).



LES SOLUTIONS POSSIBLES POUR LES CLUBS

- Il n'y a pas de solution nationale car chaque club évolue dans un contexte particulier.
- Face à ces changements, 2 axes peuvent être envisagés et menés parallèlement :
 - Axe 1 (PRIORITAIRE) :
 - Rechercher d'autres créneaux horaires
 - permettant aux enfants de maternelle et du primaire de continuer le tennis ou de pouvoir le commencer.
 - Proposer à de nouveaux publics des activités
 - pouvant être encadrées le mercredi matin.
 - Axe 2 :
 - S'intégrer dans le temps périscolaire via le projet éducatif territorial (PEDT),
 - 2 possibilités :
 - » Les enfants de l'école viennent au club,
 - » Les enseignants du club viennent à l'école.



Axe 1 (Prioritaire)

- **Trouver d'autres créneaux pour les groupes du mercredi matin :**
 - Le mercredi après midi,
 - Les week-ends (samedi et/ou dimanche),
 - Les après-midis à partir de 15h30 (si les enfants peuvent être libérés et accompagnés au club),
 - Les vacances scolaires (propositions de stages ou d'une école de tennis fonctionnant pendant les vacances scolaires)
 - Anticiper difficultés et opportunités que chaque club pourrait rencontrer :
 - Disponibilités : des enfants et des familles, des installations et de l'encadrement,
 - Concurrence des autres activités,
 - Distance entre l'école et le club...
- **Proposer à de nouveaux publics des activités pouvant être encadrées le mercredi matin**
- **« Mode d'emploi » :**
 - Savoir si sa commune est concernée en 2013 ou en 2014
 - Contacter la mairie
 - Identifier et/ou dégager :
 - Des créneaux, autres que le mercredi matin, disponibles ou pouvant être disponibles.
 - Des enseignants qualifiés pouvant encadrer ces créneaux.
 - Interroger les familles sur leurs disponibilités.
 - Prévoir une information précise à destination des nouveaux enfants souhaitant s'inscrire.
- **« Mode d'emploi » :**
 - Identifier les publics disponibles ou pouvant être disponibles le mercredi matin,
 - Leur proposer une offre adaptée (tennis adultes, rendez-vous tennis ...)

Axe 2

- **Proposer le tennis dans le temps périscolaire en participant, avec la collectivité, au projet éducatif territorial (PEDT)**
 - Sur quels créneaux ?
 - Entre 12 et 14h, après 15h30 ...
 - Avec quel encadrement ?
 - Un enseignant qualifié et agréé par l'Education Nationale ...
 - Sur quels financements ?
 - Collectivité territoriale, contrat éducatifs locaux, accompagnement éducatif ...
 - Sur quelles installations ?
 - Au club ou à l'école ...
 - Avec quel public ?
 - La participation dans le temps périscolaire se détermine sur la base du volontariat de chaque enfant :
 - Classe entière, groupes d'âges différents et/ou de niveaux différents
- **Attention :**
 - Une implication sur des cycles longs (avec les mêmes enfants) pourraient entraîner une concurrence avec l'école de tennis du club,
 - Il semble préférable de proposer des cycles courts (entre les périodes de vacances scolaires) à plusieurs classes du même établissement et/ou à plusieurs établissements.
- **« Mode d'emploi » :**
- **Identifier la faisabilité d'une activité tennis :**
 - Dans le temps périscolaire,
 - Au club ou à l'école,
 - Si possible avec du matériel adapté ...
- **Positionner ou proposer le tennis dans les activités périscolaires**
 - En participant à la concertation locale du PEDT.
- **Alerter sa ligue en cas de difficulté :**
 - Une aide peut être apportée par l'intermédiaire :
 - D'un courrier et d'une plaquette de la FFT,
 - D'une intervention des dirigeants et/ou permanents de la ligue.

Quelques recommandations sur le milieu scolaire

- Respecter dans la démarche la hiérarchie et les rouages du secteur scolaire,
- Eviter de vouloir transposer l'école de tennis fédérale à l'école primaire,
- Se garder de présenter le tennis à l'école comme un moyen de détection et de recrutement,
- S'assurer que la participation d'un intervenant extérieur dans le cadre scolaire a reçu l'agrément de l'Inspecteur d'Académie,
- Eviter de donner l'impression que l'on va apprendre au professeur de la classe à faire son métier, mais lui proposer de l'aider à diversifier ses actions.



Liens utiles

- En cours de rédaction au 03/05/2013



Contact, aide et accompagnement :

LES RÉFÉRENTS TENNIS SCOLAIRE DE VOTRE LIGUE

